



Développement
économique Canada
pour les régions du Québec

Canada Economic
Development
for Quebec Regions

Canada

Développement économique Canada

pour les régions du Québec

Près des **entreprises**,
Près des **régions**.

**RAPPORT FINANCIER
TRIMESTRIEL POUR LE
TRIMESTRE TERMINÉ
LE 30 JUIN 2020**

Publié par

Agence de développement économique du Canada pour les
régions du Québec

Montréal (Québec) H3B 1X9

www.dec-ced.gc.ca

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la
ministre du Développement économique et des langues
officielles et ministre responsable de DEC, 2020

Catalogue:

ISBN ou ISSN :

Tables des matières

SECTION 1

INTRODUCTION	5
1.1 POUVOIRS, MANDAT ET PROGRAMMES	5
1.2 MÉTHODE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT	6
1.3 STRUCTURE FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC (DEC)	6

SECTION 2

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS	8
2.1 ANALYSE DES AUTORISATIONS	8
2.2 ANALYSE DES DÉPENSES	11

SECTION 3

RISQUES ET INCERTITUDES	14
-------------------------------	----

SECTION 4

CHANGEMENTS IMPORTANTS QUANT AU FONCTIONNEMENT, AU PERSONNEL ET AUX PROGRAMMES	17
---	----

SECTION 5

APPROBATION DES CADRES SUPÉRIEURS	19
---	----

SECTION 6

ANNEXES.....	20
6.1 ÉTAT DES AUTORISATIONS (NON VÉRIFIÉ)	21
6.2 DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (NON VÉRIFIÉES)	22



SECTION 1

INTRODUCTION

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) tel qu'exigé par l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor.

Le présent rapport devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses de 2020-2021](#) et le [Plan ministériel 2020-2021](#).

Ce document n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. DEC exerce son mandat selon les dispositions de la Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, entrée en vigueur le 5 octobre 2005. De plus, DEC s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

DEC est un acteur fédéral clé au Québec pour promouvoir le développement économique des régions et des petites et moyennes entreprises (PME). Afin de réaliser sa responsabilité essentielle, qui consiste à développer l'économie du Québec, DEC favorise le démarrage et la performance des entreprises. Il les aide à devenir plus innovantes, productives et concurrentielles. Il appuie les efforts de mobilisation du milieu au sein des différentes régions du Québec et l'attraction des investissements destinés à accroître la prospérité de l'économie québécoise et canadienne.

DEC contribue au dynamisme économique de l'ensemble des régions du Québec en misant sur leurs avantages compétitifs régionaux. Il appuie la transition et la diversification dans les collectivités qui demeurent dépendantes d'un nombre limité de secteurs ou qui ont subi un choc économique, comme la tragédie ferroviaire de Lac Mégantic.

DEC dispose de trois programmes pour appuyer sa responsabilité essentielle, soit :

- Innovation régionale
- Vitalité des collectivités
- Soutien ponctuel ou ciblé

Des renseignements supplémentaires sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de DEC sont disponibles dans le [Budget principal des dépenses 2020-2021](#) et le [Plan ministériel 2020-2021](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par DEC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de DEC accordées par le Parlement et utilisées par DEC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2020-2021. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations disponibles sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

DEC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière de Développement Économique Canada pour les régions du Québec (DEC)

Deux crédits annuels sont prévus pour la gestion des dépenses de DEC :

- Le crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement, qui comprend les autorisations de DEC liées aux coûts relatifs au personnel et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien.
- Le crédit 5 – Subventions et contributions, qui comprend toutes les autorisations liées aux paiements de transfert.

Les coûts au titre des autorisations législatives, pour des paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi des crédits annuels, comprennent des postes comme la part de l'employeur pour le régime d'avantages sociaux, ainsi que les paiements de transfert en vertu de la Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national.

Exceptionnellement cette année, DEC utilise un crédit législatif temporaire pour administrer son *Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)* en lien avec la pandémie de COVID-19.



SECTION 2

FAITS SAILLANTS DES
RÉSULTATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente différentes informations financières au 30 juin 2020, telles que les autorisations disponibles pour l'année et les dépenses effectuées durant le premier trimestre, tout en établissant des comparaisons avec l'exercice précédent.

L'explication des variations sous-tend que les écarts de moins de 5 % ont une incidence minimale sur l'interprétation des résultats.

Les sections 2.1, 2.2, ainsi que les tableaux présentés en annexe, contiennent les détails de cette information financière.

Note : Dû à la situation exceptionnelle causée par la pandémie de COVID-19, le 20 avril 2020, la Chambre des communes a adopté une motion qui modifiait l'article 81 du Règlement pour l'année civile 2020, permettant ainsi à la Chambre de continuer d'examiner le Budget principal des dépenses 2020-2021 jusqu'en décembre 2020. Les pleins crédits sont donc attendus en décembre 2020.

DANS CES CIRCONSTANCES, LES COMPARAISONS AVEC L'ANNÉE FINANCIÈRE ANTÉRIEURE NE SONT PAS REPRÉSENTATIVES.

2.1 Analyse des autorisations

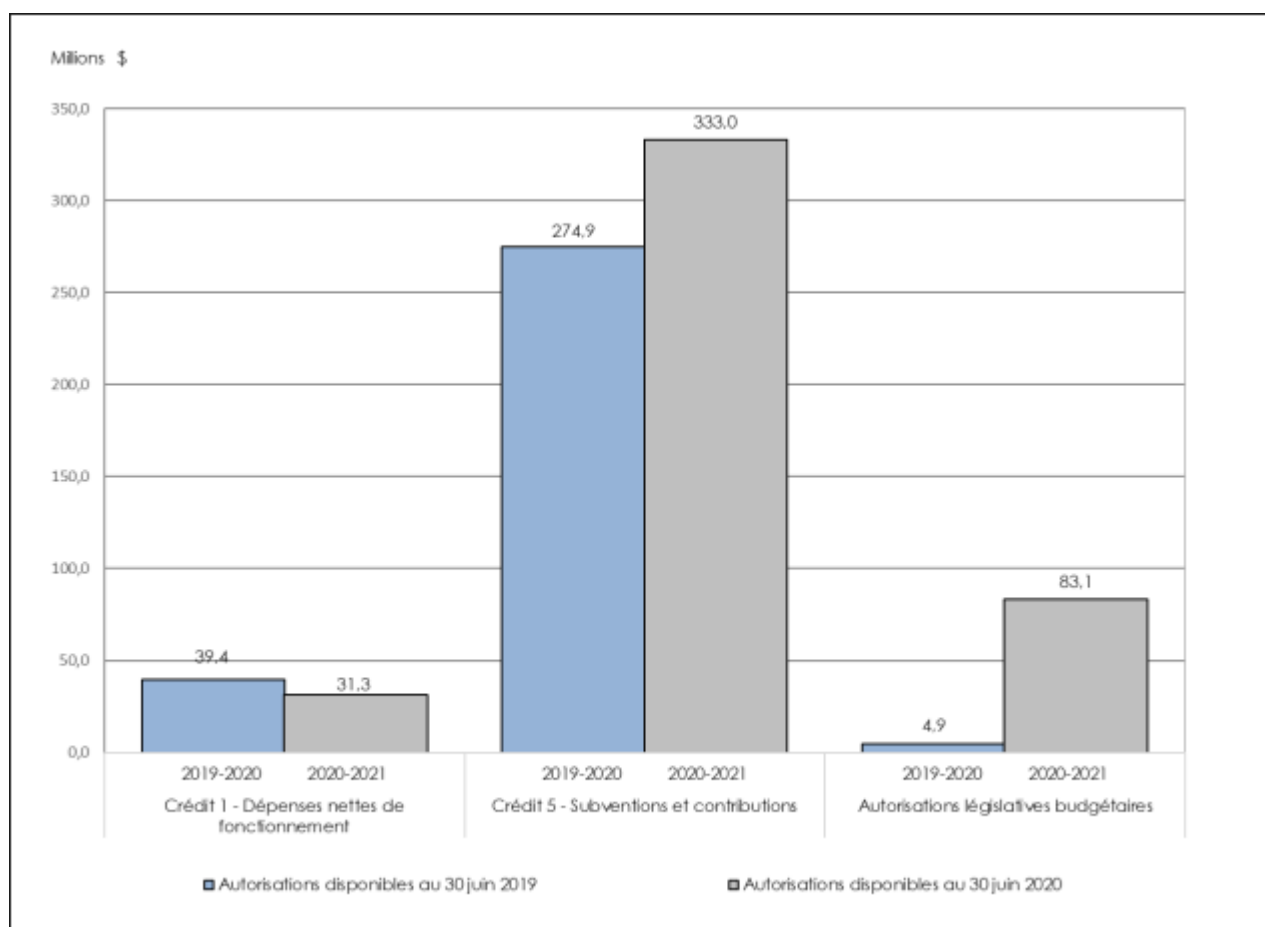
À la fin du 1er trimestre, soit au 30 juin 2020, les autorisations annuelles totales de DEC se chiffrent à 447,4 M\$. Elles étaient de 319,2 M\$ au 30 juin 2019.

L'écart observé de 128,2 M\$ (40,2 %) s'explique par les variations suivantes :

- Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement de -8,1 M\$;
- Crédit 5 – Subventions et contributions de +58,1 M\$;
- Autorisations législatives budgétaires de +78,2 M\$.

Le graphique qui suit illustre les autorisations budgétaires annuelles par crédit en date du 30 juin 2020, tout en comparant avec l'exercice précédent.

Autorisations annuelles par crédit budgétaire au 30 juin, exercice 2020-2021 comparé à 2019-2020



Autorisations liées au crédit 1 (Dépenses nettes de fonctionnement)

Par rapport à l'année 2019-2020, les autorisations ont chuté de 8,1 M\$. Tel que stipulé précédemment, seulement 75% des crédits inscrits au Budget principal des dépenses 2020-2021 ont été accordés au 30 juin 2020. La réception du reste des crédits est prévue pour décembre 2020.

Autorisations liées au crédit 5 (Subventions et contributions)

Bien que DEC ait reçu seulement 75% des autorisations inscrites au Budget principal des dépenses 2020-2021 (191,7 M\$ au lieu 255,6 M\$), nous notons tout de même une augmentation de 58,1 M\$ au 30 juin 2020 comparé au 30 juin 2019.

L'année dernière, les autorisations se chiffraient à 274,9 M\$, par rapport à celles de cette année qui s'élèvent à 333,0 M\$. L'écart à la hausse de 58,1 M \$ s'explique de la façon suivante :

- Réception de 141,2 M\$ de crédits votés en lien avec la pandémie de COVID-19 au 30 juin 2020, dont voici le détail :
 - o FARR- Programme de développement des collectivités : 18,3 M\$;
 - o FARR- Croissance économique régionale par l'innovation : 113,8 M\$;
 - o FARR - Fonds canadien de stabilisation de l'industrie des produits de la mer : 9,1 M\$.

- Diminution de 83,1 M\$ de crédits votés, composée des éléments suivants :
 - o Crédits provisoires non reçus au 1er trimestre (63,9 M\$);
 - o Fin du financement de l'initiative sur l'Acier et l'aluminium (26,2 M\$);
 - o Fin du financement de l'Initiative du Chrysotile (4,6 M\$);
 - o Accroissement des remboursements sur contributions remboursables de 4,7 M\$;
 - o Accroissement du financement pour la Stratégie fédérale sur l'emploi et le tourisme de 4,4 M\$;
 - o Ajout de financement pour l'Intelligence artificielle au montant de 2,8 M\$;
 - o Autres transferts intergouvernementaux et ajustements (0,3 M\$).

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires sont de 4,9 M\$ pour le 1er trimestre 2019-2020 et de 83,1 M\$ pour le 1er trimestre 2020-2021. Il s'agit d'une augmentation de 78,2 M\$ pour l'exercice 2020-2021. Cet écart s'explique de la façon suivante :

- FARR- Programme de développement des collectivités : 53 M\$ en paiements de transfert sous forme de crédits législatifs;

- FARR- Croissance économique régionale par l'innovation : 25 M\$ en paiements de transfert sous forme de crédits législatifs et 0,2M\$ octroyés pour le régime d'avantages sociaux des employés.

2.2 Analyse des dépenses

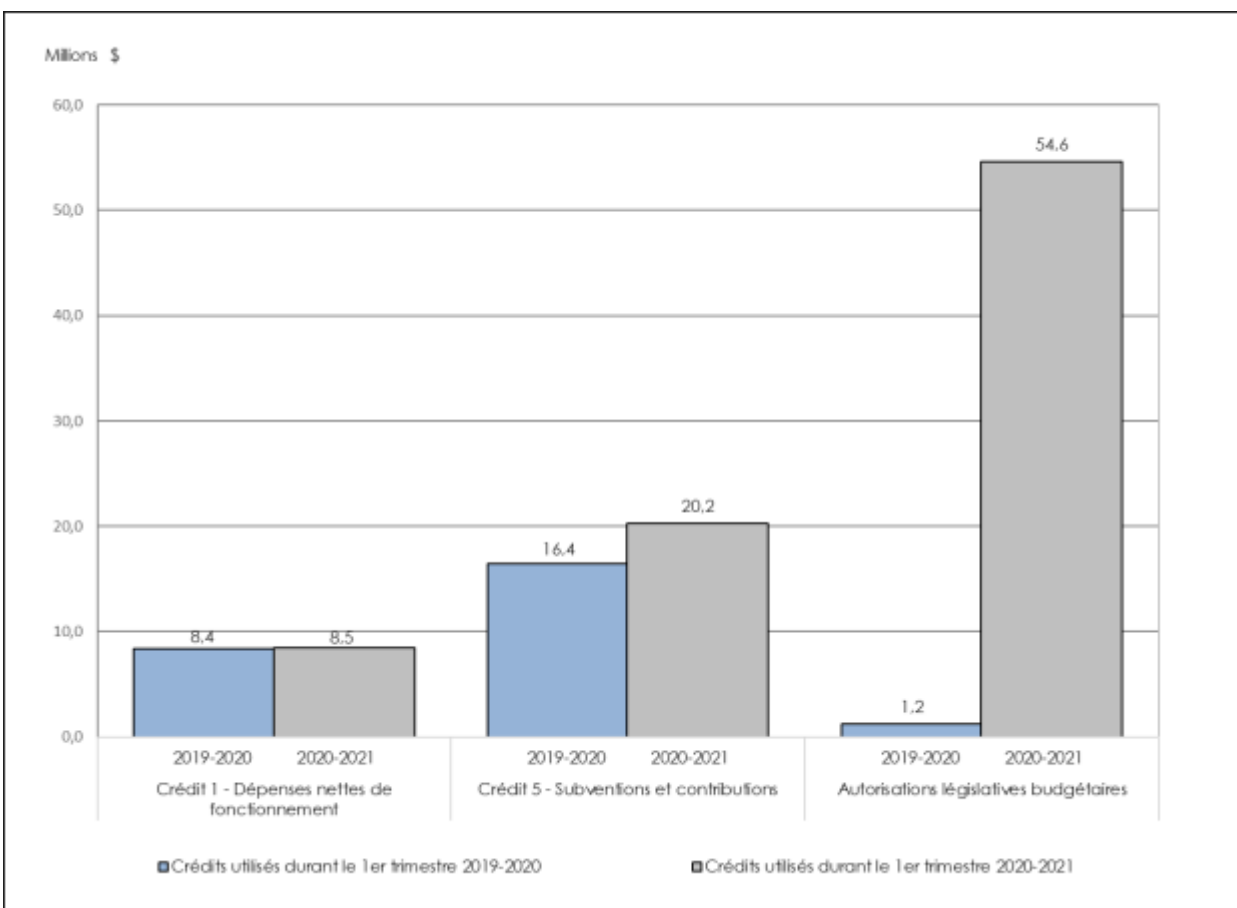
Les dépenses totales de DEC enregistrées lors du 1er trimestre 2020-2021 se chiffrent à 83,3 M\$, alors qu'elles étaient de 26,0 M\$ à la même période l'an passé. Ceci représente une augmentation nette de 57,3 M\$ (220,4 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cet écart est composé des variances suivantes :

- Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement de 0,1 M\$;
- Crédit 5 – Subventions et contributions de 3,8 M\$;
- Autorisations législatives budgétaires de 53,4 M\$.

Le graphique qui suit illustre les dépenses effectuées lors du 1er trimestre 2020-2021 par crédit, tout en comparant avec l'exercice précédent.

Dépenses du 1er trimestre par crédit budgétaire, exercice 2020-2021 comparé à 2019-2020



Dépenses liées au crédit 1 (Dépenses nettes de fonctionnement)

Les dépenses nettes de fonctionnement du 1er trimestre 2020-2021 et du 1er trimestre 2019-2020 se chiffrent à 8,5 M\$ et 8,4 M\$ respectivement.

La variance de 0,1 M\$ (1,2 %) est considérée comme étant non significative.

(Pour plus de détails sur les dépenses, voir le tableau Dépenses ministérielles budgétaires par article courant présenté en Annexe 6.2.)

Dépenses liées au crédit 5 (Subventions et contributions)

Durant le 1^{er} trimestre 2020-2021, DEC a dépensé 20,2 M\$ en subventions et contributions (crédits votés). Ceci représente une augmentation de 3,8 M\$ (23,2 %) par rapport au 1er trimestre 2019-2020, dont 8,2 M\$ uniquement dans le *Programme de diversification des collectivités (PDC)*. En effet, le renouvellement des ententes dans le cadre du PDC a eu lieu durant le 1er trimestre 2019-2020. Comme les ententes n'étaient pas en vigueur, les paiements ont commencé seulement lors du 2e trimestre 2019-2020.

Également, un montant de 4,3 M\$ a été déboursé dans le programme *FARR-PDC* (crédits votés).

Finalement, pour contrebalancer cette hausse, une baisse des dépenses est notée dans le *Programme de développement économique du Québec* (-4,3 M\$) ainsi que le programme de *Croissance économique régionale par l'innovation* (-4,4 M\$) étant donné la priorisation des dossiers en lien au *Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)* en lien avec la pandémie de COVID-19 et aux autres initiatives qui soutiennent la reprise économique.

Dépenses liées aux Autorisations législatives budgétaires

Par rapport au 1er trimestre 2019-2020, on note une augmentation des dépenses de 53,4 M\$ pour le 1er trimestre 2020-2021. Cet écart s'explique de la façon suivante :

- Paiements de transfert sous le *FARR-PDC*, crédits législatifs : +53 M\$;
- Paiements de transfert sous le *FARR-CERI*, crédits législatifs : +0,4 M\$.

(Pour plus de détails sur les dépenses, voir le tableau Dépenses ministérielles budgétaires par article courant présenté en Annexe 6.2.)



SECTION 3

RISQUES ET INCERTITUDES

Risques et incertitudes

DEC s'assure d'avoir une vue globale de l'évolution des facteurs ayant une influence sur son environnement et son intervention. Il incorpore ces facteurs dans ses processus décisionnels afin de pouvoir s'adapter aux nouveaux défis et tirer profit des nouvelles possibilités. Ainsi, l'intégration de la gestion des risques à la planification ministérielle permet à DEC de mettre en œuvre les stratégies de gestion du risque appropriées en temps opportun pour atteindre ses résultats.

Durant la période visée par ce rapport, le Québec a mis en place des mesures de confinement extraordinaires et a fait face à un ralentissement économique majeur en raison de la pandémie de la COVID-19.

Avant mars 2020, DEC avait dans sa ligne de mire des préoccupations reliées à la rareté de la main-d'œuvre, aux échanges commerciaux et à la productivité pour l'appui aux entreprises. Les répercussions de la COVID-19 sont maintenant à l'épicentre des risques et incertitudes de l'organisation. La solidité financière des entreprises du Québec, pendant et après la crise, et les retombées sur l'économie mondiale sont maintenant au cœur des enjeux.

En réponse à ces préoccupations, DEC a déployé différentes mesures afin de soutenir sa clientèle, notamment :

- Mise en place d'un moratoire de six mois des remboursements de nos clients (y compris le capital et les intérêts) afin d'atténuer la pression subie par les entreprises. Cette décision a pour impact de décaler dans le temps une somme estimée à 39 M\$. DEC suivra l'évolution de cette situation particulière de près et prendra les mesures nécessaires afin d'assurer une saine gestion de ses finances. L'organisation collaborera étroitement avec les organismes centraux et les autres agences de développement régionales.
- DEC a procédé à des assouplissements et à un virage « sans papier » dans ses processus de gestion des subventions et contributions. Ces changements ont permis à DEC d'être en mesure de poursuivre ses activités et de continuer à verser ses subventions et contributions afin que les clients puissent poursuivre leurs projets d'investissements.
- La mise en œuvre du *Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)* visant à aider, par un appui financier et des services conseils, les entreprises et les organisations ayant subi des impacts négatifs liés à la pandémie. Le *FARR* a été lancé le 13 mai 2020 et les premiers projets ont été approuvés dès le 29 mai 2020. Le *FARR* inclut les programmes suivants ; Fonds pour soutenir les petites et moyennes entreprises, Fonds pour le Réseau de développement des collectivités, Fonds canadien de stabilisation de l'industrie des produits de la mer, ainsi que l'écosystème de la stratégie pour les femmes entrepreneures.

DEC continuera de suivre étroitement l'évolution du contexte économique régional et des stratégies d'intervention des principaux acteurs. La vigie régionale sera maintenue, entre autres pour le développement d'initiatives spécifiques ou temporaires permettant de répondre à des enjeux propres aux régions.

Au cours des prochaines années, les employeurs du Québec continueront d'être confrontés à plusieurs défis en matière de recrutement et de rétention d'employés (retraites, pénurie de main-d'œuvre, besoins en matière de compétences spécialisées en technologies de l'information, gestion du changement et de projets, etc.). Cependant, la crise sanitaire mondiale qui sévit oblige le monde des ressources humaines à s'adapter rapidement et ajoute de nouveaux défis, incluant le télétravail, l'intégration et la formation de nouveaux employés, la mobilisation de l'effectif et la santé mentale. Ces défis nécessiteront une gestion adéquate du savoir et du transfert des connaissances, ainsi qu'une grande capacité d'adaptation et d'innovation. Ces facteurs auront un impact important sur les personnes.

À l'interne, DEC demeure à risque d'avoir des enjeux de recrutement de personnel pour des fonctions courantes et pour certains profils de compétences spécialisés. Le contexte actuel génère aussi un risque de capacité de livraison des programmes réguliers, étant donné la priorisation des nouveaux programmes mis en place en réponse au COVID-19.

Pour atténuer ce risque, des stratégies novatrices de recrutement et de rétention de talents sont mises en œuvre. DEC est proactif et recense actuellement les postes à risque, notamment ceux liés à notre stratégie numérique. Le recours aux groupes d'équité en matière d'emploi et le développement de la polyvalence des employés sont mis de l'avant. Enfin, DEC accompagne ses employés et la gestion pour faciliter l'adoption et l'appropriation de nouveaux outils et des nouvelles compétences requises dans ce contexte particulier et vers un retour à une nouvelle normalité.

Certaines solutions technologiques arrivent à la fin de leur vie utile, en particulier celles liées à la gestion financière. Il y a ainsi un risque lié à l'intégrité des données disponibles. Pour atténuer ce risque, DEC a entrepris un projet de remplacement de son système financier par la solution d'entreprise (GCFM) retenue par le Bureau du Contrôleur général. Entre-temps, un suivi continu de l'état des solutions technologiques critiques est assuré. Des contrôles, des processus spécifiques et des suivis permettant de maintenir l'intégrité de l'information financière ont d'ailleurs été mis en place.

Enfin, DEC gère ses ressources selon un cadre bien défini de responsabilités, de politiques et de procédures comprenant un système approprié de budget, de rapport et autres contrôles lui permettant de gérer ses activités à même les limites des ressources disponibles et d'autorisations parlementaires. Il suit régulièrement le progrès et l'efficacité de leur mise en œuvre par le biais de plusieurs processus de revues budgétaires et d'activités, ainsi que par l'analyse des dépenses et des prévisions budgétaires par unité organisationnelle, sur une base mensuelle. Les risques financiers sont atténués en grande partie par de solides mesures de contrôles internes des rapports financiers. DEC procède à des évaluations périodiques, telles que des contrôles sur l'entité, des contrôles informatiques généraux et des contrôles de processus opérationnels.



SECTION 4

CHANGEMENTS IMPORTANTS
QUANT AU FONCTIONNEMENT,
AU PERSONNEL ET AUX
PROGRAMMES

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Dû à la situation exceptionnelle engendrée par la pandémie de COVID-19, au 1er trimestre 2020-2021, seulement 9/12 des crédits inscrits au Budget principal des dépenses 2020-2021 ont été reçus. La totalité des crédits est attendue en décembre 2020.

Le gouvernement du Canada a mis en place le *Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)*, une initiative ponctuelle et ciblée d'une durée d'un an, dotée d'une enveloppe totale de 223,6 millions de dollars pour DEC, en réponse à la pandémie de COVID-19.

Celle-ci se compose ainsi :

- Fonds pour soutenir les petites et moyennes entreprises: 140,1 millions de dollars;
- Fonds pour le Réseau de développement des collectivités: 71,3 millions de dollars;
- Fonds pour l'écosystème de la stratégie pour les femmes en entrepreneuriat : 3,1 millions de dollars (autorisations et fonds à venir à l'automne 2020);
- Fonds canadien de stabilisation de l'industrie des produits de la mer : 9,1 millions de dollars.

Toujours en lien avec la pandémie, les remboursements prévus provenant des contributions remboursables de nos clients ont été différés pour une période de 6 mois. Les remboursements devraient recommencer à être perçus dès le 1er octobre 2020.

Finalement, le poste de vice-président du secteur des opérations est occupé depuis le 18 mai 2020 par M. Jean-Philippe Brassard sur une base intérimaire. Un processus est en cours et devrait se conclure au cours du prochain trimestre.



SECTION 5

APPROBATION DES CADRES SUPÉRIEURS

Approbation des cadres supérieurs

Cette section vise à fournir l'approbation des cadres supérieurs, telle que requise par la Politique sur la gestion financière, comme suit :

Approuvé par :

Original signé par

Manon Brassard

Sous-ministre/ Présidente

Original signé par

Thierry Cadieux

Dirigeant principal des finances par
Intérim

Montréal, Canada

Le 11 août 2020

Montréal, Canada

Le 11 août 2020

SECTION 6

ANNEXES

6.1 État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2020-2021 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	31 326	8 464	8 464
Crédit 5 – Subventions et contributions	333 011	20 250	20 250
Autorisations législatives budgétaires totales	83 122	54 584	54 584
Autorisations totales	447 459	83 298	83 298

Exercice 2019-2020 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	39 452	8 413	8 413
Crédit 5 – Subventions et contributions	274 903	16 417	16 417
Autorisations législatives budgétaires totales	4 877	1 213	1 213
Autorisations totales	319 232	26 043	26 043

De l'information supplémentaire est fournie dans le tableau ci-joint.

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

6.2 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2020-2021 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel*	30 718	8 839	8 839
Transports et communication	509	10	10
Information	151	7	7
Services professionnels et spéciaux	4 107	342	342
Location	314	309	309
Services de réparation et d'entretien	14	1	1
Services publics, fournitures et approvisionnement	133	3	3
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	498	81	81
Paiements de transfert**	411 011	73 619	73 619
Autres subventions et paiements	4	87	87
Dépenses budgétaires nettes totales	447 459	83 298	83 298

* Inclut les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)

** Inclut les crédits législatifs et votés

Exercice 2019-2020 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel*	36 682	8 559	8 559
Transports et communication	910	232	232
Information	308	37	37
Services professionnels et spéciaux	4 768	286	286
Location	571	298	298
Services de réparation et d'entretien	22	7	7
Services publics, fournitures et approvisionnement	237	16	16
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	827	20	20
Paiements de transfert	274 903	16 418	16 418
Autres subventions et paiements	4	170	170
Dépenses budgétaires nettes totales	319 232	26 043	26 043

* Inclut les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)